Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 93 (1910)

Vereinsnachrichten: Waadt

Autor: Wilczek, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Unterwalden.

In Beilage übermache ich Ihnen ein Exemplar der *Pflanzenschutzverordnung für Obwalden.* Nidwalden wird, so hoffe ich, in Bälde auch nachfolgen. Die Verordnung wurde an sämtliche Hotels und in sämtliche Schulen Obwaldens versandt, und wir wollen hoffen, sie tue in nicht allzuferner Zeit ihre Wirkung. (Abgedruckt im allgemeinen Teil oben Seite 94.)

Ueber das Leben in unserer Kommission lässt sich wenig melden, numerisch sind wir ja sehr schwach, aber was die Hauptsache ist, der Gedanke des Naturschutzes wird populär; so hat dieses Jahr z. B. der Erziehungsrat in einem Rundschreiben an das Lehrpersonal speziell auf die Bedeutung des Pflanzenschutzes hingewiesen und das Lehrpersonal beauftragt, die Kinder darüber zu belehren.

Der Präsident der Naturschutzkommission Unterwalden:

E. Etlin.

Waadt.

La commission s'est réunie le 21 Juin 1910, sont présents M. M. Wilczek, Maillefer, Muret, Badoux, Yomini, Meylan, (Lutry), Ch. Meylan (La Chaux), Cruchet, Narbel et F. Jaccard. Excusés M. M. Paillard (Bex), Blanc, Vernet, Schenk, S. Aubert et Rittener.

Elle s'est occupée en premier lieu du projet *d'ordonnance pour la protection de la flore.* Ensuite d'une démarche faite par le Président central de la commission, nous avons l'espoir que ce projet d'ordonnance figurera dans la liste des tractanda de la session d'Août du Grand Conseil.

L'étude d'une *réserve* à créer dans la *tourbière de la Vraconnaz* près St-Croix a fait un grand pas. Le président central et le soussigné se sont rendus à St-Croix et à la Vraconnaz le 24 Avril 1901 et ont trouvé auprès de *M. Jaccard-Lenoir,* Syndic de St-Croix, un accueil empressé. Ils se sont rendus avec M. le Syndic et notre collègue M. *Chr. Meylan,* instituteur à La Chaux, sur les lieux et sont revenus enchantés de leur voyage. Le soussigné a adressé aux autorités communales de St-Croix les renseignements nécessaires ainsi que des propositions pouvant servir de base à la discussion et à un futur projet de convention. M. *Badoux,* inspecteur forestier à Montreux, nous a annoncé qu'une commission du Conseil Communal, favorable à nos vues, avait été nommée et qu'elle rapporterait dans un avenir rapproché. Nous devons

des remerciements sincères à M. le Syndic Jaccard, ainsi qu'à notre collégue M. Ch. Meylan pour la sollicitude avec laquelle ils se vouent à cette affaire.

Pour ce qui concerne les *grèves du lac à Yverdon* déjà mentionnées dans notre précédent rapport, M. le pasteur *Cruchet* à Montagny, propose un terrain limité par la Brinaz et la Bey, terrain qui nourrit une florule adventice très intéressante.

La commission estime que les florules adventices ne sauraient être prises pour le moment en considération, mais qu'il y aurait lieu de s'occuper de la flore lacustre et paludéenne de cette région.

M. *Yomini* considérant qu'il sera difficile de faire quoi que ce soit sur les grèves du lac, propose *l'étang du Saut* près Yverdon, dans lequel se trouvent des Hydrocharis et Sagittaria, il serait facile d'y introduire Hottonia palustris, menacé dans sa dernière station des Uttins qui vont être comblés. L'étang du Saut étant situé sur territoire cantonal, pourrait être acquis à peu de frais ou même déclaré réserve cantonale si la loi sur la protection des plantes est votée ; Mssr. *Cruchet et Yomini* ont bien voulu se charger d'un rapport circonstancié sur la question.

Le soussigné expose ensuite ce qui a été fait jusqu'à ce jour quant au *Parc National* de la Basse Engadine, ainsi que ce qui sera tenté pour son extension dans l'avenir ; il donne quelques renseignements sur un mouvement analogue au nôtre qui se dessine en *Italie* et qui ne tendrait à rien de moins qu'à compléter la réserve Suisse par des annexes importantes situées sur territoire italien. La commission a également éxaminé quels seraient les territoires propres à créer une *réserve nationale dans la Suisse occidentale.* Les propositions sont nombreuses ; elles concernent la forêt d'Aletsch, de Törbel, les vallées descendant du massif du Bietschhorn, la vallée de Binn, de Nendaz, le massif du Vanil noir, celui de l'Argentine sur Bex, le vallon de Nant, le Creux de Champ etc. etc. Le soussigné a visité dernièrement la vallée de Baltschieder qui lui paraît admirablement correspondre au but que nous nous proposons ; toutefois ses préférences vont à la vallée de la Derborence. Cette contrée est remarquable par ses beautés naturelles, par l'immense éboulement des Diablerets, recouvert jusqu'à une altitude élevée d'une forêt de pins silvestres abritant une végétation de xérophytes très intéressants, par la richesse de sa faune et par sa situation centrale à la limite des cantons de Vaud et du Valais.

Les membres de la commission ont été invités à faire une étude de la question et d'en adresser le résultat au soussigné ;

toutes les réponses parvenues jusqu'à ce jour sont en faveur du territoire de la Derborence.

A ce propos plusieurs membres de la commission soulèvent le problème important de la *répression du braconnage.* L'avis de la commission est que dans une réserve nationale la répression sera plus efficace qu'elle ne l'est en dehors des territoires non réservés et que le moment venu les dispositions sur les districts francs fédéraux pourront servir à alléger ou diminuer les frais de surveillance.

M. *Narbel* désire que la ligue pour la nature s'intéresse à la répression du braconnage en offrant une prime au personnel de surveillance, garde-chasse ou gendarme.

La commission est d'avis qu'il soit pris acte de ce voeu, mais que, vu la situation financière de la ligue, le moment n'est pas encore venu de le réaliser.

Lausanne, le 11 Juillet 1910.

Le président de la commission cantonale :
E. Wilczek.

Zürich.

Vom Präsidenten der Schweiz. Naturschutzkommission auf die Wünschbarkeit der Bekanntgabe der vom Regierungsrate des Kantons Zürich unterm 3. August 1909 erlassenen *Verordnung betreffend Pflanzenschutz* aufmerksam gemacht, hat die Erziehungsdirektion des Kantons Zürich verfügt, dass die Verordnung betreffend Pflanzenschutz vom 3. August 1909 sämtlichen Schulen des Kantons Zürich in Plakatform zugestellt werde mit der Einladung, sie an geeigneter Stelle im Schulzimmer anzubringen. Gleichzeitig ist an die Lehrerschaft aller Stufen die Einladung ergangen, die Schüler von Zeit zu Zeit auf den Inhalt der Verordnung aufmerksam zu machen und sie auf Schülerwanderungen, Ausflügen, Schulreisen praktisch in den Pflanzenschutz einzuführen. (Siehe oben Seite 102).

Von Seiten eines Fachmannes war die Subkommission darauf aufmerksam gemacht worden, dass in den Zürcher Wäldern (Uetliberg) die Eiben, die da eine Art von Refugium gefunden hätten, des hohen Preises ihres Holzes wegen gefährdet seien, und die Subkommission wurde eingeladen, die Frage des Schutzes zu prüfen. Der Berichterstatter hat sich dieser Sache angenommen und Gutachten der Herren Forstmeister Dr. *Ulrich Meister* und